

PRESS'Environnement

N°166 Mardi – 21 Avril 2015

Par Sofia BENQASSEM, Robin LEGUEN, Johann SCHODEL, Hanan HILAL

www.juristes-environnement.com

A LA UNE – MEDIAPART REVELE LE RAPPORT DE L'ADEME SUR UNE ELECTRICITE 100% RENOUEVABLE



La nouvelle étude « *Vers un mix électrique 100 % renouvelable en 2015* » réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise des énergies (Ademe), et dévoilée au grand jour par le site Médiapart le 8 avril, vient faire l'effet d'un boulet de canon sur ce sujet sensible. En effet, elle conclut que la France pourrait tirer entièrement partie de sa ressource en électricité provenant des énergies renouvelables d'ici 2050, ceci pour un coût presque identique au projet actuel. Cette révélation arrive à un moment crucial de l'agenda législatif avec les débats relatifs au projet de loi sur la transition énergétique, qui prévoit notamment de porter la part d'énergies renouvelables à 40 % dans la production d'électricité, tout en gardant une part de 50 % en consacrée au nucléaire, pour 2030. Reste à voir si ce scénario peut effectivement être réalisable.

TRANSPORTS – LES BUS ET TAXIS A ZERO EMISSION

Après l'entrée en vigueur du super-bonus, Ségolène Royal veut désormais rendre tous les taxis et les bus urbains électriques.

Alors que l'Ile-de-France connaît actuellement un nouveau pic de pollution et que la circulation alternée pourrait être mise en place si la situation venait à se dégrader, Ségolène Royal avance une nouvelle idée pour lutter contre le phénomène. La ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a annoncé qu'elle voulait que 100% des taxis et bus circulant en zone urbaine soient électriques d'ici cinq ans. Cet objectif dépasse nettement celui de 10% à l'horizon 2020 fixé par le projet de loi sur la transition énergétique actuellement en cours d'examen au Parlement. L'utilisation d'un véhicule électrique par les taxis n'est plus une utopie et l'idée commence à gagner du terrain. En effet, les enjeux de la pollution aérienne en termes de santé publique des Parisiens et des Franciliens sont importants puisque la situation est pire que jamais malgré les milliards d'euros dépensés par la Mairie de Paris depuis 14 ans.

La ministre en appelle aux collectivités pour prendre leurs responsabilités et précise que l'Etat accompagnera celles qui auront un "projet d'envergure". Avant l'été 2015, le ministère compte publier la classification des véhicules propres et lancer un appel à projets "ville et territoire respirables dans 5 ans".



ENERGIE – L'ADEME LANCE UN OUTIL DE MAITRISE DE L'ENERGIE



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a annoncé la mise en ligne d'un Outil de Prédiagnostic de l'Eclairage Public « OPEPA » pour les collectivités qui souhaitent maîtriser leurs consommations énergétiques.

L'outil OPEPA apparaît suite à l'interdiction, depuis le 13 avril dernier, de la vente de lampes à vapeur de mercure et de certaines lampes sodium haute pression, en application de la directive européenne du 21 avril 2009. L'objectif est d'économiser de l'énergie et de réduire le poids de l'éclairage public dans la facture énergétique.

Cet outil en ligne permet aux services techniques et aux élus des collectivités de disposer d'une première analyse des économies financières et énergétiques atteignables en cas de rénovation. Il s'appuie sur une comparaison entre l'état actuel du patrimoine de la collectivité et le matériel par lequel elle pourrait être amenée à le remplacer.

En effet, grâce aux données recueillies, OPEPA affiche les caractéristiques actuelles de l'exploitation (consommations, émissions annuelles de CO2...) et ses coûts (en énergie, en maintenance...). Puis l'application propose à la commune quatre scénarios personnalisés, données coût/bénéfice à l'appui, pour rénover son éclairage public.

Cet outil est accessible à un technicien œuvrant pour la collectivité, sans que celui-ci soit nécessairement spécialisé dans le domaine de l'éclairage public.



ECONOMIE

– LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES COMMANDES PUBLIQUES SERAIENT ANTI-CONCURRENTIELS

Selon le rapport de l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) de 2013 sur le recensement des achats notifiés en 2012, 71,5 milliards d'euros seraient dépensés par l'Etat dans le cadre de la conclusion de marchés publics, 6,1% des marchés à plus de 90 000 euros HT comportent des clauses environnementales, contre 5,4% en 2012, ce qui représente qu'une faible part des marchés conclus.

Pourtant, selon Jean Tirole, nouveau prix Nobel d'économie, l'importance donnée à l'intégration de ces clauses dans les offres de marchés publics pourrait conduire à une dérive de l'objectif initial de la loi SAPIN du 29 janvier 1993 visant à rééquilibrer la concurrence sur les marchés publics: « *il y a des façons plus efficaces d'atteindre ces buts, par exemple, en taxant les émissions de carbone. Dans les appels d'offres, mieux vaut viser le meilleur rapport qualité-prix* ». Dans une note du Conseil d'analyse économique publiée ce mardi 14 avril, Jean Tirole et Stéphane Saussier, professeur à l'université Paris-I, émettent dix recommandations pour que la réforme des marchés publics améliore les procédures d'appels d'offres de manière efficace. Parmi celles-ci, ils suggèrent de renforcer la concurrence grâce à une simplification des procédures et une meilleure information sur la qualité des candidatures, renforcer la transparence et la responsabilisation des acheteurs publics et renforcer la professionnalisation et les compétences des acheteurs publics.

– LE SUCCES DE LA START-UP FRANÇAISE BLABLACAR



Numéro 1 mondial de covoiturage, Blablacar vient d'acheter son principal concurrent, l'allemand Carpooling ce mercredi 15 avril. Suite à cette acquisition, réalisée en partie grâce à une levée de fonds de 100 millions de dollars l'été dernier, et après avoir déjà conquis les automobilistes indous, turcs et d'autres automobilistes d'Orient, le fondateur de Blablacar, Frédéric Mazzella, ne compte pas s'arrêter là. M. Mazella projette de se lancer, avec ses collaborateurs, en Amérique Latine. Si, selon les dires de son fondateur, la société n'est pas encore rentable, force est de constater que lutter contre l'émission de CO2 afin de préserver l'environnement peut être une bonne stratégie économique.

ENVIRONNEMENT

Conseil d'Etat- 30 mars 2015- affaire n°375117

La validité de l'arrêté qualifiant un projet d'intérêt général n'est pas conditionnée à la comptabilité de celui-ci avec les plans de prévention et gestion des déchets.

HYGIENE ET SECURITE

Cour de cassation- chambre sociale- 31 mars 2015- affaire n°13-25.436

Ne constitue pas une atteinte à une liberté fondamentale le recours à un contrôle d'alcoolémie permettant de constater l'état d'ébriété d'un salarié au travail, dès lors qu'en regard à la nature du travail confié, un tel état d'ébriété est de nature à exposer les personnes ou les biens à un danger, et dès lors que les modalités de ce contrôle prévues par le règlement intérieur en permettent la contestation. L'apport de cet arrêt réside dans le fait que, si ces deux conditions cumulatives sont remplies, l'employeur pourra effectuer un contrôle de l'état d'ébriété de son salarié, quand bien même ce contrôle s'effectue en dehors du lieu de travail.

DROIT A LA VIE PRIVEE VS INTERET GENERAL

Cour de cassation- 1^{ère} chambre civile- 9 avril 2015- affaire n°14-14.146

« Lorsqu'un ouvrage de presse litigieux porte sur un sujet d'intérêt général relatif à l'évolution d'un parti politique qui a montré des signes d'ouverture à l'égard des homosexuels à l'occasion de l'adoption de la loi relative au mariage des personnes de même sexe, l'atteinte à la vie privée est proportionnelle au but légitime poursuivi par l'auteur ». Ainsi, les juges de la Cour de cassation ont considéré que la révélation de l'homosexualité d'une personnalité politique dans un ouvrage portant sur un sujet d'intérêt général prime sur le droit au respect de sa vie privée.

La consanguinité est considérée comme dangereuse pour l'Homme et de nombreuses autres espèces animales. Cependant, il semblerait qu'elle ait un effet bénéfique pour la survie des gorilles des montagnes, en Afrique centrale. Si ce mode de reproduction a été l'une des causes d'extinction des Néandertaliens, il paraît néanmoins limiter la disparition de son lointain cousin. C'est la conclusion tirée par une étude britannique publiée dans la revue américaine Science le 9 avril dernier.



Alors que leur nombre avait fortement chuté (253 en 1981) à la fin du XX^{ème} siècle en raison de la chasse et de la destruction de leur habitat, la population de ces primates a presque doublé ensuite (480 aujourd'hui), notamment grâce à la consanguinité et aux actions de préservation réalisées par plusieurs associations de protection de la nature. En effet, ces gorilles présentent des caractéristiques génétiques moins variables que les autres espèces, leur permettant d'éviter plus facilement les problèmes de santé. La consanguinité a ainsi permis de les renforcer par l'effacement de ces variations génétiques, souvent nuisibles aux gorilles.

Ces nouvelles données génétiques vont très certainement conduire à une meilleure protection des gorilles par les scientifiques.

SECURITE – CES ROBOTS ENVOYES A L'ABATTOIR



Lors d'accidents au sein d'une centrale nucléaire, dernièrement lors de la catastrophe de Fukushima, il est impossible d'envoyer au cœur d'une centrale une personne humaine-car elle ne survivrait pas aux radiations.

C'est donc de pauvres « robots-serpents » qui sont envoyés faire le sale boulot. Chaque robot mesure 60 centimètres et peut passer à travers un tuyau de 10 cm. Néanmoins, ces robots cessent de fonctionner au bout d'un certain car les radiations « tuent » aussi les robots. Avant de s'éteindre, les robots peuvent envoyer des informations vitales pour les scientifiques à savoir des images, des relevés de température et de radiation.

Mais ce n'est qu'un début, Tepco souhaite nettoyer le site de Fukushima de tous ses éléments radioactifs. Il s'agit donc de robots capables de survivre à des radiations extrêmement élevées et capables d'extraire et de transporter les déchets radioactifs fondus.

ENVIRONNEMENT – QUAND LES EXCREMENTS DEVIENNENT DE L'EAU POTABLE POUR LUTTER CONTRE LA SOIF !

Janicki Omniprocessor tel est le nom de la machine qui pourrait apporter l'eau et l'électricité là où cela est rare. En effet, cette machine financée par la fondation Gates et développée par l'entreprise d'ingénierie environnementale américaine, Janicki Bioenergy, pourrait être une grande avancée pour les pays où l'eau se fait rare. Le principe de cette machine est simple : elle récolte des déchets humains, des boues d'épuration et des excréments, depuis un tapis roulant, elle les chauffe et récolte la vapeur qui s'en dégage. La vapeur est ensuite filtrée et « transformée » en eau potable. De plus, la boue séchée n'est pas jetée mais brûlée afin que sa fumée alimente un générateur d'électricité. La machine s'autoalimente grâce à la combustion.

Rappelons que 2,5 milliards d'être humains n'ont pas accès à des toilettes hygiéniques (soit un « assainissement amélioré »), d'autres doivent déféquer à l'air libre et risquent de contaminer les sources d'eau potable et ainsi engendrer des conséquences dramatiques. 700 000 enfants meurent chaque année à cause d'un mauvais assainissement car alors les maladies pullulent, telles que « choléra, typhoïde, légionellose et autres maladies hydriques ».

Cette machine ne promet donc pas seulement d'apporter de l'eau et de l'électricité mais elle permet également d'améliorer l'assainissement de l'eau dans les pays pauvres.

Bill Gates lui même a testé l'eau et selon lui cette dernière avait aussi bon goût que toutes celles qu'il avait déjà bu en bouteille.

